



AVIS PUBLIC

En vertu de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-419 Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire prévue le 10 octobre 2023, à 19 h 30, au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie adoptera le règlement numéro 2023-419 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés*.

Ce règlement porte notamment sur les éléments suivants :

- Abrogation du règlement numéro 2012-293 et les règlements le modifiant
- Adoption du règlement numéro 2023-419 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés :

- Article 1 : Dispositions déclaratoires et interprétatives
- Article 2 : Terminologie
- Article 3 : Application du code
- Article 4 : Valeurs
- Article 5 : Règles déontologiques
- Article 6 : Mécanisme de prévention
- Article 7 : Mécanisme d'application, de contrôle et de sanction
- Article 8 : Remplacement
- Article 9 : Entrée en vigueur

Que ce règlement peut être consulté sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie ou au centre administratif de la MRC au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 4^E JOUR D'OCTOBRE 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau
MRC de La Haute-Gaspésie

